

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2015

**Rapporteur :
Monsieur Allain LE ROUX**

N° 10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 21/12/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2015
(accusé de réception du 18/12/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations culturelles
Année 2015**

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour un montant de 24 860 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1- à verser au titre de l'année 2015 les subventions, détaillées par domaine dans le tableau ci-dessous.

DOMAINES	Associations	Imputation budgétaire	Montants
CULTURE BRETONNE	Bagad Ar Meilhou Glaz (prise en charge des fluides)	6574.810.33	2 700 €
	Eostiged ar Stangala (prise en charge des fluides)		4 850 €
DANSE	Hip Hop New School (projet Jam Cultures Urbaines)		1 000 €
MUSIQUE	Polarités (investissement)		4 300 €
	Oscac (action culturelle dans l'espace public en parallèle du festival des semaines musicales)		7 000 €
	Chemins de la voix (voyage en Grèce)		1 000 €
PATRIMOINE	Les Ouvriers du Saint-Esprit (projet exposition)		510 €
DIVERS	Loar Gann (investissement)		3 500 €

2 - à signer les avenants financiers entre la ville et les associations suivantes :

- Polarités
- Oscac
- Hip Hop New School

Le maire,

Ludovic JOLIVET